

en pierre, tapisseries, jubé, grilles, autels et maître-autel, et en leur remplacement par un dallage en marbre, un autel des fêtes, des stalles neuves avec dossiers en bois revêtus extérieurement de maçonnerie sculptée le long du chœur, six grilles en fer forgé autour du sanctuaire, deux jubés à l'entrée du chœur avec grille monumentale, deux grilles latérales aux entrées du sanctuaire. Le projet comprenait de plus un autel en marbre dans l'église souterraine et la reconstruction de la sacristie. Pour ce dernier projet, les plans furent dressés par Michel-Ange Slodtz et arrêtés en 1760, mais le manque de fonds en ajourna l'exécution. Ces plans furent conservés longtemps aux archives de la préfecture et détruits sans doute lors de l'incendie de 1859.

Le 8 octobre 1756, Slodtz passait avec le chanoine Romelot, spécialement délégué à cet effet, un traité concernant toute la décoration du chœur et qui fut ratifié par le chapitre le 29 octobre. Ce traité ne nous a pas été conservé, mais, d'après les notes relevées un peu partout dans les documents originaux que j'ai recueillis, on pourrait l'établir à peu près ainsi :

Slodtz se chargeait de diriger la décoration de l'église, de donner tous les dessins et plans, les profils et épures en grand, et de surveiller la bonne exécution de tous les travaux de menuiserie, de serrurerie et de marbrerie (sauf celle du maître-autel qui n'y était point comprise), le tout moyennant la somme de 4,000 livres.

Je me propose maintenant d'étudier en particulier chacun de ces travaux.

DALLAGE EN MARBRE DU CHOEUR ET DU SANCTUAIRE.

Aussitôt que la première mise de fonds pour les travaux du chœur fut votée, et avant même l'adoption du traité et des plans de Slodtz, on s'était occupé de faire extraire une partie des marbres destinés au pavé et aux marches du chœur des carrières situées près de Saint-Martin d'Auxigny, à peu de distance de Bourges, non loin des ruines du vieux manoir royal de la Salle-le-Roy bâti par Louis VII, probablement, en la forêt de Bourges dite depuis forêt de Hautebrune, reconstruit par Louis XI, augmenté par Charles VII et ruiné pendant les guerres de religion (5 octobre 1589). Le marbre produit par ces carrières était une sorte de lumachelle grise

ressemblant un peu au granit. On en avait confié le travail à un certain Broguet ou Broguier, dit *Barbençon* à cause de son lieu d'origine, lequel était dragon dans le régiment d'Aubigny; et le chapitre, afin de le conserver, dut lui avancer sur ses salaires la somme de 480 livres réclamée par le sieur Daliquant de Lépine, capitaine dudit dragons, pour son congé absolu. Le prix de ces marbres, tant en main-d'œuvre qu'en transport, s'élevait déjà en 1758 à 2,200 livres¹.

On avait eu soin de construire dans la nef un chœur provisoire qui servit aux exercices du culte pendant toute la durée des travaux. Suivant le plan donné par Michel-Ange Slodtz, le chœur s'étendait des huitièmes aux quatrièmes colonnes, et son dallage devait être composé alternativement de carreaux de marbre de la Salle-le-Roy et de carreaux de marbre de choin rouge; les encadrements et les marbres du chœur étaient en marbre de la Salle-le-Roy. D'après les pouvoirs qui lui avaient été conférés le 18 décembre 1758 et le 7 décembre 1759 pour l'achat des différents autres marbres nécessaires pour le pavage, M. Romelot passa un marché, le 1^{er} mai 1760, avec le sieur Pierre Jamey, marbrier à Lyon, en conformité des devis de Slodtz, ainsi composé : le pavé du chœur devait être partagé en quatre parties par de grandes plates-bandes comprenant huit panneaux cintrés par les bouts, le tout en marbre de choin rouge, ainsi que le milieu des plates-bandes occupé par quatre panneaux circulaires. Tous ces panneaux devaient être encadrés de plates-bandes de 5 pouces de large en marbre blanc veiné. Une tombe de marbre blanc statuaire devait être encadrée de choin rouge dans la troisième partie de la distribution, de même qu'une tombe en cuivre dans la deuxième travée. La marche du sanctuaire, tant en ligne droite que circulaire, devait être de choin rouge. La totalité des fournitures s'élevait : à 42 pieds de marche à 6 livres le pied courant, 236 pieds 6 pouces de marbre blanc veiné à 4 livres le pied courant, 242 pieds 2 pouces de dalles en choin rouge à 50 sous le pied, plus 395 carreaux de 15 pouces au carré à 50 sous, 210 moitiés de carreau à 30 sous et enfin 34 pieds 6 pouces de marbre blanc

¹ *Délibérations capitulaires* des 2 mai 1755, 10 décembre 1756, 22 janvier-23 mars 1757, 10 mars 1758.

statuaire à 4 livres le pied pour la tombe mentionnée sur le plan, au prix total et à forfait de 3,242 liv. 10 sous, y compris l'encaissement et le scellement au plâtre des pièces les unes contre les autres pour la facilité et la sûreté du voyage. Moyennant 880 liv. l'entrepreneur se chargeait du transport des caisses pesant environ 220 quintaux, depuis Lyon jusqu'à Roanne par terre et de Roanne sur la Loire jusqu'à la Charité où elles devaient être déchargées, puis transportées aux frais du chapitre jusqu'à Bourges¹. On profita de la présence en cette ville du sieur Jamey à la date du 10 avril 1761 pour traiter avec lui un nouveau marché relatif à la fourniture et à la conduite jusqu'à la Charité de tous les marbres nécessaires pour le pavé du sanctuaire et les marches du maître-autel. A ce sujet il s'élève une contradiction : ce marché, approuvé et ratifié le 10 avril 1761 par une délibération capitulaire, ne semble rendu exécutoire, par une note écrite au verso du devis, que le 8 avril 1763. Cette dernière date a été mise vraisemblablement par erreur pour 1761, attendu que le prix de ce marché (9,533 liv.) est porté sur le compte du 27 août 1762.

Les plans de Slodtz présentaient un pavé en forme d'échiquier ; les carreaux losangés devaient être en marbre de Suisse rouge, les plates-bandes de remplissage qui les accompagnaient étaient de choïn rouge, ainsi que toutes les marches du sanctuaire, du trône épiscopal et du maître-autel ; les parquets des deux côtés de l'autel devaient être formés en mêmes espèces de marbres, mais avec des carreaux octogones. Le détail se décomposait ainsi : 230 carreaux à losanges de 2 pieds 9 pouces sur 1 pied 6 pouces à 10 livres pièce ; 100 pieds de bandes de 15 pouces de large pour former tout l'encadrement des carreaux du sanctuaire à 3 livres le pied ; 902 pieds de bandes de remplissage devant accompagner les carreaux à losanges à 45 sous le pied ; 45 pieds pour les deux marches et la plate-forme du siège épiscopal (d'une seule pièce ou tout au plus de deux) à 6 livres le pied ; 194 pieds pour les 5 marches de l'autel tant droites que circulaires, y compris la quatrième qui devait faire retour jusqu'aux piliers du fond le long de l'autel des feries, à 6 liv. le pied ; 76 pieds pour la bande de 15 pouces de large, tant droite que circulaire, pour l'encadrement des deux parquets de l'autel, à 3 livres

¹ *Archives de la cathédrale*, liasse 17^e, cote 4^e.

le pied ; 50 carreaux octogones d'un pied 7 pouces au carré, à 9 livres pièce, pour les parquets, plus 50 petits carreaux de différentes grandeurs à 4 livres la pièce ; 271 pieds de bande en choin de 5 pouces de large pour entourer les carreaux des deux parquets, à 45 sous le pied, ensemble revenant à la somme de 7,533 livres, y compris l'emballage dans les conditions ci-dessus, plus 2,000 livres pour le transport et le posage, à condition de fournir à l'entrepreneur un manœuvre et tous les matériaux nécessaires lors de la mise en place des marbres ; soit en tout 9,533 livres. Le sieur Jamey devait fournir en plus et à titre gracieux une tombe en marbre blanc, semblable à celle du chœur, pour être placée dans la partie supérieure dudit chœur¹. Il recevait une somme de 5,266 livres 4 sous le 6 juillet 1763, époque où les travaux devaient être très avancés, sinon terminés, puisque dans un mémoire du 27 février 1764 son compte est porté comme soldé.

Pour l'installation du pavage on dut bouleverser toutes les sépultures du chœur ; les dalles funéraires avaient été brisées et celles qu'on ne put pas utiliser pour le carrelage des bas côtés furent entassées, pêle-mêle, dans les anciennes galeries des catacombes. Peut-être des réclamations s'étaient-elles élevées, peut-être le chapitre comprit-il lui-même que ces morts illustres arrachés violemment à leurs tombes avaient au moins droit au souvenir ; toujours est-il que le 10 juillet 1761 il ordonna que toutes les inscriptions qui étaient sur les tombeaux seraient transcrites tout au long sur le registre capitulaire ; mais cette intéressante nomenclature ne fut jamais dressée.

D'après le plan, tous les piliers du sanctuaire ainsi que le soubassement des grilles avaient été revêtus d'une plinthe de marbre de la Salle-le-Roy.

Je lis dans les *Notes sur la cathédrale de Bourges* : « Deux tombes, dont l'une en cuivre, devaient être encadrées de plates-bandes ; on ne l'a pas exécuté. » Je ne sais si l'auteur de ces notes possède des documents qui lui permettent d'être aussi affirmatif : ceux que j'ai en main semblent établir tout le contraire. Dans le traité passé le 1^{er} mai 1760 pour le pavage en marbre du *chœur*, le sieur Jamey, comme nous l'avons vu, doit fournir « une tombe en marbre blanc statuaire de 34 pieds 6 pouces de superficie à

¹ *Archives de la cathédrale*, liasse 17^e, cote 4^e.

raison de 4 livres le pied » et l'encadrer en effet, ainsi qu'une autre en cuivre, d'une plate-bande de marbre de choin rouge. Le 10 décembre 1760 on paye au marbrier un acompte de 400 liv. « pour le fourni des carreaux des marbres et la *tombe du chœur* ». Enfin le 10 avril 1761 le marbrier est soldé du prix de son marché.

Plus tard, le 8 avril 1763, dans le devis pour les marbres du *sanctuaire*, le sieur Jamey s'exprime ainsi : « M'oblige... de fournir une tombe de marbre blanc, de la nature et espèce de *celui que j'ai déjà fourni pour le chœur*, pour être placée dans la partie supérieure », etc. Peut-on supposer que si la première tombe n'avait pas été mise en place, l'entrepreneur se fût exprimé ainsi et que le chapitre en eût commandé une seconde si le plan avait été modifié ? Il est certain que depuis longtemps ces tombes n'existent plus. Ce qu'il faut, je crois, admettre, c'est qu'elles furent bien installées lors des travaux et subsistèrent jusqu'au moment de la Révolution, époque à laquelle elles furent détruites sans doute et remplacées, pour l'uniformité du dallage, par une partie du pavé de marbre provenant de la suppression d'une travée du chœur en 1791.

De son côté Romelot, à la page 100 de son *Histoire de la cathédrale*, écrit : « On jugera facilement de la dépense qui a été faite pour le chœur et le sanctuaire quand on saura que le chapitre a acheté pour 13,655 livres de marbres bruts de toute espèce et que le roi Louis XV y ajouta 200 pieds cubes de marbre blanc statuaire et autant de marbre blanc veiné ; que tous ces marbres travaillés à Lyon ont coûté de façon, de transport et de posage seulement la somme de 15,000 livres, et qu'en outre on a payé 6,226 livres pour l'extraction et la façon des marbres de la Salle-le-Roy. » Ce dernier point est seul exact ; je ne trouve ni dans les comptes, ni dans les délibérations, trace de cette grosse acquisition de 13,655 livres de marbres qui valait pourtant la peine d'être inscrite ; en tout cas, elle ne pouvait recevoir cette destination. Ce qui me confirme encore qu'ici Romelot se trompe, c'est que deux lignes plus loin il commet une autre erreur en nous déclarant que ces marbres *travaillés* à Lyon ont coûté de façon, de transport et de posage seulement 15,000 livres. Cette somme (exactement 15,818 liv.) ne représente pas seulement la *façon*, le transport et le posage, mais surtout la *fourniture* des marbres, comme les devis en font foi : Jamey s'y oblige « de *fournir et façonner* des marbres conformes à des échan-

tillons numérotés envoyés par lui ». Sur ce second point, comme sur le premier, l'erreur est patente, et l'on en tire la conséquence que si des marbres bruts de toute espèce ont été réellement achetés, ce n'est pas pour le chœur. La générosité royale dont il nous fait part ne mérite pas davantage créance, d'abord parce que tout le marbre blanc veiné employé pour le dallage a été fourni, comme je viens de le démontrer, par le sieur Jamey, et qu'ensuite on aurait été bien embarrassé d'employer 400 pieds *cubes* de marbre là où il n'en est entré que 236 pieds *courants* de 5 pouces de large sur un d'épaisseur ! Je sais bien que, deux ans environ après l'achèvement de ces travaux, il fut question de faire venir d'Italie, pour la confection du maître-autel, 200 pieds de marbre statuaire et 200 pieds de marbre blanc veiné, et qu'à cette occasion le marquis de Marigny, par une lettre datée du 19 décembre 1765 dont j'ai la copie, donna au chapitre, sur sa demande, « la permission de les laisser *entrer librement* dans le royaume »... Mais je ne veux pas anticiper sur les événements et je me contente de démentir le don du Roi pour le dallage du chœur et du sanctuaire.

Laissons de côté ces légendes et voyons brièvement quel fut le sort de ces ouvrages, les moins bouleversés de tous. En 1791, sur l'ordre de l'évêque constitutionnel Torné, le chœur fut raccourci d'une travée et ramené aux septièmes colonnes ; il resta ouvert, et l'on plaça à l'entrée deux pilastres surmontés de deux statues : *la Foi et la Religion*. Ces pilastres furent démolis au mois de septembre 1842 et les statues transportées à l'archevêché. En 1809 la fabrique avait fait faire un emmarchement surmonté d'une grille en fer et dépensa pour cet objet 2,816 fr. Cette grille a été remplacée depuis par un beau travail de ferronnerie, un peu trop surchargé de détails. C'est du reste miracle si ces marbres sont encore en place, car un architecte de nos jours avait rêvé de les détruire pour rétablir le dallage en pierre : la mort ne voulut pas lui en donner le temps. (Voir les comptes.)

AUTEL DES FÉRIES. — AUTEL DE L'ÉGLISE SOUTERRAINE. —
RELIQUAIRE.

On se souvient que le prétexte dominant de la réfection du chœur de la cathédrale fut la réinstallation de l'autel des anniversaires ou